Image not found or type unknown

Prime annuelle retirée en fin de contrat

Par **Ellie67**, le **26/09/2011** à **15:29**

Bonjour,
Je démissionne de mon poste d'hotesse et termine mon CDI le 1er octobre. Je travaille dans un hypermarché, et nous recevons une prime annuelle chaque année, divisée en deux: une avance en juin et le reste en décembre. On m'a dit samedi, oralement, que cette avance perçue en juin 2011 me sera retirée du salaire de septembre. Est-ce légal de reprendre cette prime et totalement? Ne doivent-ils pas respecter un certain délais?
Merci,
Ellie67.

Par **P.M.**, le **26/09/2011** à **16:23**

Bonjour,
Cela correspond aux dispositions de l'art. 3.7 de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire puisque je présume que cette celle-ci qui voue est applicable...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés